

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHAVORNAY, légalement convoqué le 17 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert SERPOL, Maire.

PRESENTS : Anne-Marie LENOURRY, André PETIT-BLANC, Jean-Marc MATHELIN, Sandrine JACQUET, Dominique LAIR, Eric MERMET, Camille CHAIX, Armand CHAPERON DEVUN VIALA et Claude GODET.

ABSENT : Bruno RÉMONDAT.

Madame Sandrine JACQUET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Position de la commune vis-à-vis de l'intercommunalité et des communes nouvelles

Le Maire explique au Conseil que l'évolution des dotations de l'Etat aux communes laisse entrevoir de très fortes baisses à l'avenir. Des travaux de réflexion sont à l'étude dans de nombreuses collectivités et l'une des solutions est de mettre en place des communes nouvelles en associant une ou plusieurs petites communes.

Une mission de conseil a été financée par la Communauté de Communes du Valromey et a été rendue courant septembre pour éclairer techniquement tous ces points. Il semble évident aujourd'hui que les toutes petites communes ne pourront plus, très rapidement, investir et qu'elles pourront à peine disposer de quoi assurer leur fonctionnement, des incitations fiscales importantes sont prévues pour celles qui décideront de s'associer.

Toutefois les textes qui vont être appliqués très prochainement (Loi NOTRe) prévoient des regroupements compris entre 1000 et 10.000 habitants et favorisent les regroupements importants par rapports à ceux trop modestes. Il est prévisible que ces évolutions, pour le moment basées uniquement sur le volontariat, seront très vite ensuite rendues obligatoires et sans incitation fiscales...

Par ailleurs, la réforme territoriale se poursuit et une fois de plus la Communauté de Communes est confrontée à un choix difficile et devra prochainement se prononcer pour être associée soit à celle de Bugey Sud (Belley) ou bien à celle du plateau d'Hauteville. Ce dernier choix semble bien mieux répondre aux attentes de notre territoire (mêmes objectifs de tourisme, identité de paysages et de climat, taille raisonnable de la future collectivité, ...) et avait déjà été retenu lors de l'établissement du dernier schéma de coopération intercommunale rédigé par le Préfet de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide de se prononcer en faveur d'une association des communautés de communes du Valromey et du plateau d'Hauteville.
- Se prononce favorablement pour un regroupement de communes à 5.

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRE « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » adoptée par la Commission Mixte Paritaire le 9 juillet dernier, Monsieur le Préfet va élaborer le nouveau SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) pour une mise en œuvre au 01/01/2017.

La Communauté de Communes du Valromey qui compte actuellement 4 200 habitants environ va devoir évoluer et envisager un rapprochement avec un autre EPCI pour respecter le nombre minimal d'habitants (5 000 habitants en zone de montagne).

Deux possibilités s'offrent à elle : la Communauté de Communes de Bugey Sud issue de la fusion en 2013 de 4 Communautés de Communes et de l'adhésion de la commune d'Artemare (41 communes, 29 036 habitants) ou la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (8 communes, 6 567 habitants).

Monsieur le Maire fait part ensuite de la visite de Mr Laurent TOUVET, préfet de l'Ain et de Mr Damien ABAD, député, venus consulter les maires du Valromey pour connaître leur souhait de rattachement à une communauté de communes. Il poursuit en indiquant que Mr le Président de la CCV souhaite que chaque conseil municipal délibère avant début octobre.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Considérant qu'un rapprochement avec la CC du plateau d'Hauteville serait tout à fait cohérent dans le partage de compétences telles que le développement économique et notamment touristique, ou d'autres nouvelles compétences à venir (eau, assainissement...), dans l'élaboration d'un projet de territoire sur la partie montagne du territoire et dans la gestion d'un ensemble intercommunal à taille « humaine »,

- se prononce, à l'unanimité, pour un rattachement avec la CC du plateau d'Hauteville.

3 – Association Foncière Pastorale (AFP)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de sélection du 3 septembre a validé notre demande d'aide pour la réalisation de l'étude AFP, phase 1.

Il précise que la Région ne votera officiellement cette subvention qu'en 2016 mais cela n'empêche pas de commencer le travail puisque nous avons reçu l'accusé de réception du dossier.

4 – Espaces en déprise

Le Maire donne le compte-rendu de l'étude effectuée par une stagiaire de l'ONF sur les espaces en déprise. Les parcelles qui ressortent pour la commune de Chavornay sont situées aux Lézines (terrain destiné à accueillir le projet de ferme solaire) et au-dessus du lieudit « En Parnaud ».

5 – Point sur le dossier du projet solaire

Nous sommes toujours dans l'attente des commentaires de l'agence d'ingénierie de l'Ain sur le projet de convention à passer avec Société IRISOLARIS Altergis Energy.

6 – Changement des pratiques de désherbage

Un affichage sera fait en information sur les lieux publics.

7 – Affaires scolaires

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mesdames Valérie MATHIEU et Delphine LA BATIE pour une participation financière aux frais de repas pour leurs enfants qui fréquentent la cantine scolaire de Champagne-en-Valromey.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'est pas favorable à cette demande estimant que si une aide est accordée à une famille, il conviendrait d'en accorder aux autres familles.

Cependant, à l'issue de l'étude en cours de réalisation avec d'autres établissements primaires, une participation pourrait être envisagée.

8 – Recensement de la population

Le Maire informe que le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

La secrétaire de mairie assurera les fonctions de coordonnateur communal et il convient de nommer un agent recenseur.

Il précise que depuis 2015, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet.

9 – Questions diverses

9 – 1 Le Conseil valide les devis suivants :

- **PRO INOX** pour la fourniture d'une plonge inox 2 bacs et d'une table inox avec étagères (1 210,80 € TTC)
- **BOUVARD Jean-François** pour la mise aux normes de l'installation électrique du foyer suite vérification SOCOTEC et remplacement des convecteurs électriques (2 638,80 € TTC)
- **LES MACONS DU VALROMEY** pour étanchéité cunette renvoi d'eau le long de la maison de Mr et Mme LENOURRY à Ouche (1 578,90 € TTC).

9 – 2 Arbre de Noël 2015

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'organiser un arbre de Noël pour les enfants de 0 à 15 ans et de leur offrir à cette occasion un cadeau d'une valeur ne pouvant excéder 25 € l'unité ;
- Dit que la dépense sera imputée au compte 623 et que les crédits ont été prévus au budget primitif 2015.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

.....
Le compte-rendu de cette réunion a été affiché le 1^{er} octobre 2015

• **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 19 juin 2015,
2. Position de la commune vis-à-vis de l'intercommunalité et des communes nouvelles,
3. Association foncière pastorale,
4. Espaces en déprise,
5. Point sur le dossier du projet solaire,
6. Changement des pratiques de désherbage,
7. Affaires scolaires,
8. Recensement de la population,
9. Questions diverses

Robert SERPOL

Anne-Marie LENOURRY

André PETIT-BLANC

Jean-Marc MATHELIN

Sandrine JACQUET

Dominique LAIR

Eric MERMET

Camille CHAIX

Claude GODET

Armand CHAPERON DEVUN VIALA